Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Local commercial présence rats

Par Sinbad le marin

Bonjour,

Je loue un local commercial situé dans une copropriété.
La présence de rats a été détectée dans la copropriété et j'ai demandé au syndic de faire intervenir une entreprise de dératisation, ce qui a été fait de sa part.
Cependant mon locataire me signale la présence de rats dans dans les cloisons placos du local loué et me demande d'intervenir pour les changer, au motif que des rats seraient morts dedans provocant des odeurs nauséabondes.

Est-ce à moi d'intervenir, au syndic, ou au locataire dans la mesure où c'est lui qui a posé les cloisons ?

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Il faut se référer au bail commercial lequel fait généralement référence aux articles 605 et 606 du code civil...
et dans ce cas, la dératisation et le nettoyage/réfection des cloisons sont à la charge du locataire.